



INFO - SAULX



Dans ce numéro :

- Mot du Maire
- Déchetterie
- Conseil Municipal des Jeunes
- Vitesse
- Éclairage public
- Boîte à livres
- Biodéchets
- Reprise commerce « le Saint-Martin »
- Défibrillateurs
- Taille des végétaux
- Affouage
- Cimetière
- Application Localiti

Chers habitants,

Après un bel été ensoleillé et sec, la rentrée a vu reprendre toutes les activités professionnelles et communales... l'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau vient d'être abaissé au niveau « Alerte renforcée » depuis le 7 octobre.

Les vacances scolaires estivales ont permis de réaliser d'importants travaux d'optimisation thermique et de modernisation dans l'école, pour améliorer le confort d'accueil de nos enfants et de travail des enseignants : remplacement des menuiseries extérieures de tout le rez-de-chaussée et des toilettes, mise en place systèmes de sécurité évacuation incendie, isolation des murs extérieurs et plafonds des couloirs, rénovation complète des sanitaires, remplacement du sol du hall d'entrée et des couloirs, installation de la climatisation dans tout le rez-de-chaussée (classes des petits, moyens et grands, salle de motricité et dortoirs ; la température des classes et dortoirs a dépassé les 30°C en mai-juin !), nettoyage du toit du préau, remplacement des grilles des cours et extension du système d'organigramme électronique de la gestion des clés. Tous ces travaux, engagés pour un montant d'environ 100 000 € (subventionnés à 70% par l'État (DETR) et le Département), ont été réalisés et suivis en régie, grâce au savoir-faire de nos employés communaux et de la participation de conseillers, je les en remercie vivement. Nous ne pourrions pas engager de tels travaux en ne faisant appel qu'à des entreprises, nous n'en aurions pas les moyens. Les travaux très spécifiques (portes/fenêtres et bardage) ont toutefois été faits par nos entreprises locales : MBM et Entreprise BERNARDIN. La direction de l'école est assurée par Nelly DAVAL, suite au départ de Carole WALKER qui est devenue Cheffe de cabinet du Directeur Académique de la Haute-Saône.

Suite à des dégradations au cimetière et des jets de déchets, le conseil municipal a décidé d'y installer une nouvelle caméra de vidéoprotection. Je ne peux que déplorer ces comportements tout à fait inciviques, qui tendent à se multiplier et à s'accroître de nos jours... nous sommes tous citoyens. Il s'agit du patrimoine de notre commune, lorsque nous sommes témoins de ce genre de faits, nous devons agir. N'hésitez pas à interpeller ce type d'individus, vous aurez toujours mon soutien.

Toutes les parcelles de la Rue Nouvelle sont vendues, de nombreuses constructions sont en cours, 21 maisons accueilleront de nouveaux Sautrés, souhaitons-leur la bienvenue. Après l'achèvement de toutes les constructions et de toutes les clôtures, les travaux de finition de la voirie pourront être réalisés.

Nous avons eu l'opportunité de mettre en place une nouvelle application "Localiti" pour diffuser régulièrement les informations de notre commune, directement sur les téléphones en plus du site internet. Vous pourrez aussi nous faire part facilement de signalements avec prise de photos : arbre à terre sur la voirie, incivilité, mobilier urbain détérioré, dépôt sauvage... en toute simplicité directement via cette application.

Sur ce, je vous souhaite un bel automne, et vous donne rendez-vous début décembre pour un moment de convivialité sur la place dans le cadre des fêtes de fin d'année...

Bien à vous.
Benjamin GONZALES

Déchetterie : 03.84.95.93.76.

Attention, au 1^{er} novembre, nous passerons aux horaires d'hiver jusqu'au 28 février :

- mercredi, vendredi et samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30,
- fermée lundi, mardi, jeudi et jours fériés.

Conseil Municipal des Jeunes :

Le CMJ s'est agrandi, désormais composé de 17 jeunes, il se réunit au rythme d'une réunion mensuelle pour travailler sur des projets de leur initiative et discuter de la vie et des projets municipaux. Un grand projet d'équipements sportifs et de loisirs est prévu pour le printemps prochain ; ils vous en parleront en détail dans le prochain Info-SAULX.

Vitesse – ZONE 30 – priorités à droite – sécurité routière :

Veillez à adapter votre vitesse dans la traversée du village, quel que soit votre véhicule ou votre engin, il en va de la sécurité de tous les usagers de l'espace public et de la vie de notre village. Merci de vous responsabiliser.

Éclairage public :

Du fait du contexte énergétique et des nouvelles obligations décidées par l'État, le conseil municipal a approuvé la coupure de l'éclairage public entre 23 h 30 et 5 h 30. Ceci conduira à une réduction de la dépense énergétique, et donc une économie prévisionnelle significative pour la commune (environ 5000 €/an).

Boîte à livres :

100% made in SAULX (réalisée par MBM), une nouvelle boîte à livres plus grande et plus jolie est venue remplacer l'ancienne qui n'était plus étanche. Placée juste à côté de la Mairie, devant l'entrée de l'école, elle continue d'être alimentée régulièrement par les bénévoles de la bibliothèque municipale.



Biodéchets :

Le service est pleinement déployé sur la commune, avec 9 points d'apports volontaires :

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------|
| ▪ Rue du Gourgeau | ▪ La Méchère | ▪ Rue de la Grande Côte |
| ▪ Rue de la Charrière | ▪ Rue de la Courbière | ▪ Grande rue |
| ▪ Lot. Le Courbot | ▪ Lot. des Vignes | |

Pour les foyers qui souhaitent s'engager dans la démarche de collecte gratuite des biodéchets, vous pouvez toujours venir en Mairie pour vous inscrire et récupérer le matériel nécessaire.

Quelques dysfonctionnements ont été remarqués, n'hésitez pas à signaler au SICTOM ou à la Mairie si vous rencontrez un problème pour déposer vos sacs.

ATTENTION : certains usagers peu scrupuleux ont déposé des ordures ménagères avec des sacs en plastique dans ces collecteurs destinés aux biodéchets, dans ce cas c'est hélas tout le camion de collecte qui est perdu ! Soyez respectueux...

Reprise du commerce « Le Saint-Martin » :

À compter du jeudi 13 octobre, votre épicerie - tabac - presse - FDJ/PMU change de mains ! Les nouveaux propriétaires, Nadège et Stéphane PETIT seront ravis de vous y accueillir à de nouveaux horaires :

- du lundi au samedi : de 7 h 00 à 19 h 00
- le dimanche : de 7 h 00 à 12 h 30

L'offre de produits et services proposée précédemment sera reconduite puis étoffée au fil des semaines et de vos demandes, avec une envie forte de travailler avec des produits locaux.

Bienvenue à eux...

Défibrillateurs Automatisés Externes – DAE :

Avec la pénurie de composants électroniques, la commande groupée passée avec d'autres communes via la Communauté de Communes a été retardée, le fournisseur nous annonce enfin une date d'installation courant novembre. Cette commande groupée organisée par la CCTV nous a permis de bénéficier de subvention à hauteur de 50% pour un reste à charge d'environ 1200 euros par DAE.

La formation sera organisée à l'issue pour les habitants intéressés, n'hésitez à vous inscrire dès à présent.

Taille des arbres, haies et buissons :

C'est l'automne, il est temps de tailler vos arbres et vos haies, dont certains dépassent sur la rue, ensevelissent les éclairages publics ou les panneaux de signalisation. Nous comptons sur votre implication pour veiller à couper les végétaux envahisseurs au droit des limites de votre propriété.

Pour rappel : il est interdit de brûler ses déchets verts, conformément à la directive nationale. La déchetterie est à votre disposition. Vous pouvez aussi composter ou broyer vos tailles afin de les réutiliser directement dans votre jardin, comme paillage par exemple très utile en ces temps de sécheresse et pour éviter la repousse des herbes au pied de vos massifs.

Affouage :

Les personnes intéressées par du bois à façonner ou par des lots de bois mis à disposition en bordure de chemins forestiers sont priées de s'inscrire en Mairie à partir du 11 octobre 2022. Les tarifs sont : bois à couper 6 € le stère et bois en bordure de chemin 35 € le stère (soit 175 € le lot de 5 stères).

Cimetière :

Une procédure de constat d'abandon de concessions a été initiée en octobre 2021. Un procès-verbal mentionnant les indications sur les concessions concernées, ainsi que les photos de celles-ci, a été affiché en Mairie, au cimetière, ainsi qu'à CHATENEY et à CREVENEY. Des plaques posées sur les sépultures concernées invitent les descendants, les ayants-droits, ou toute personne susceptible de fournir une indication sur ces concessions en état d'abandon à s'adresser à la Mairie.

Application Localiti – Informations de votre commune et de votre communauté de communes :



Depuis la rentrée, les clients de Réseau des Communes qui utilisent la plateforme Neopse pour leur site Internet bénéficient d'une nouvelle application mobile, sans surcoût, dans le cadre de leur contrat. Notre commune adhère au réseau des communes depuis plusieurs années pour notre site internet, c'est donc une belle opportunité que nous avons saisie.

Désormais, en plus du site internet et des panneaux lumineux, l'information arrivera directement sur les téléphones des abonnés pour leur permettre une information en temps réel, par envoi de notifications mobiles directes (« push »). C'est une occasion de communiquer les actualités, les événements de l'agenda, les alertes météo ou de santé publique... Tout sera transmis sur l'application mobile pour alerter immédiatement après parution en ligne sur le site internet.

Côté usagers : l'application mobile est très facile à installer et à utiliser. Elle a été développée pour que sa prise en main soit simple et intuitive. Gratuite, accessible sur Google Play et AppStore, sans connexion nécessaire à un compte ni publicités intempestives, l'installation et l'ouverture de l'application ne prend que quelques instants.

La recherche de la localité souhaitée peut être effectuée soit automatiquement (via géolocalisation proposée), soit manuellement (via le moteur de recherche).

Une fois abonné, les usagers reconnaîtront le principe du « fil d'informations » inspiré des réseaux sociaux, avec la possibilité de déterminer lesquelles sont transmises par notifications et lesquelles ne s'affichent que dans l'application.

Le « partage » donne la possibilité de renvoyer des publications par email, réseaux sociaux, WhatsApp, Facebook, ...

Enfin, la nouvelle fonctionnalité de « signalement » citoyen permet un contact direct avec la Mairie pour l'alerter d'une problématique locale : problème de déchets, de voirie, d'éclairage... Géolocalisation automatique avec photo et message : en quelques secondes, l'info sera transmise à la municipalité.

La CCTV rejoindra aussi l'application dans le courant de l'automne...

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur www.saulx.fr et de notre communauté de communes sur www.cctv70.fr

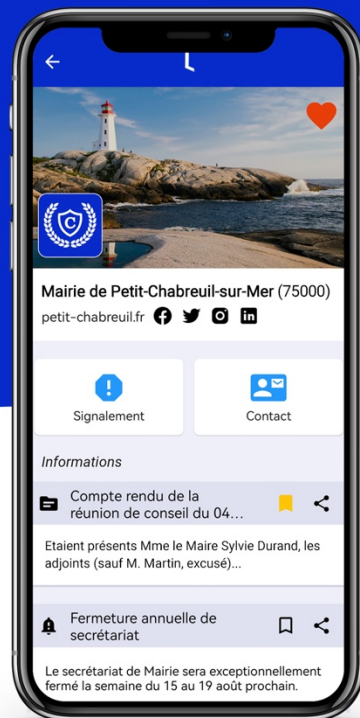
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Localiti

Votre information locale
en temps réel

Votre collectivité a mis en place l'application mobile **Localiti** afin de vous transmettre en temps réel les dernières actualités, les événements à venir ou encore les alertes sanitaires ou météo...

Téléchargez-la **gratuitement** et sans nécessité de vous créer un compte !

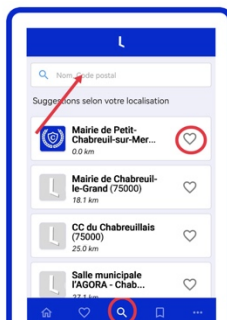


Comment ça marche ?



Scannez le QR code pour télécharger **gratuitement** l'application mobile

1



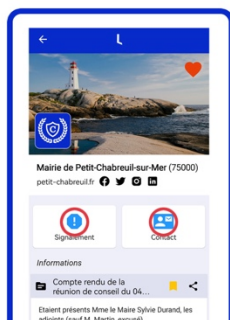
Géolocalisez-vous ou recherchez votre localité et ajoutez-la dans vos « favoris »

2



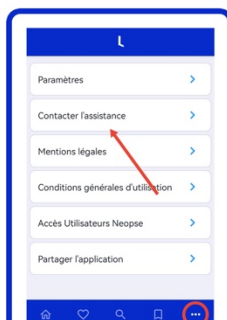
Recevez les notifications directement, partagez-les et enregistrez-les dans vos « signets »

3



Contactez votre collectivité et transmettez-lui vos signalements en quelques secondes

4



Des questions ? Contactez l'équipe d'Assistance de Localiti en un clic !

5

